

L'AFD ET L'INDONÉSIE

Un partenariat pour le climat



L'INDONÉSIE, PAYS ÉMERGENT

L'Indonésie, pays émergent de 240 millions d'habitants, est un vaste archipel de 18 000 îles (superficie terrestre évaluée à 1,9 million de km²). Elle a consolidé son système démocratique, retrouvé le chemin de la croissance (6,3 % en 2007 et 6,1 % en 2008) et fait preuve d'une forte résilience face à la récente crise globale.



À cause de la déforestation, qui représente 85 % de ses émissions de CO₂, l'Indonésie se classe au 3^e rang des pays émetteurs de gaz à effet de serre (GES), après la Chine et les États-Unis. Hors, du fait de sa géographie particulière et de la relative pauvreté de sa population, le pays est particulièrement vulnérable aux perturbations climatiques.

Le secteur énergétique indonésien se caractérise par une forte dépendance aux ressources naturelles fossiles, présentes en abondance dans l'archipel, mais dispose aussi d'un important potentiel d'énergies renouvelables, notamment en géothermie (27 GW, soit près de 40 % des réserves mondiales estimées).

Enfin, l'Indonésie est, avec le Brésil, l'un des pays les plus riches au monde en termes de biodiversité, aussi bien marine que terrestre. Cette richesse est aujourd'hui gravement menacée par la déforestation et le réchauffement du climat.



© AFD - Morgane Leterrier

LE MANDAT DE L'AFD CENTRÉ SUR LE CLIMAT

L'AFD a récemment démarré ses activités en Indonésie avec l'ouverture d'une agence à Jakarta mi-2007.

Comme dans les autres pays émergents (Chine, Inde, Pakistan et Brésil), l'AFD intervient en Indonésie dans le cadre d'un mandat axé sur la protection des « Biens Publics Mondiaux » :

- la lutte contre le changement climatique, et notamment la promotion de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- la préservation de la biodiversité,
- la lutte contre les maladies émergentes et transmissibles.



Rizières de Java © Christel Le Goff

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **1994/2004** : l'Indonésie ratifie la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto ;
- **Décembre 2007** : organisation à Bali de la 13^e Conférence des Parties (COP 13) de la CCNUCC ; à cette occasion, l'Indonésie lance son *National Action Plan Addressing Climate Change* ;
- **Juillet 2008** : publication du *National development planning: Indonesia responses to climate change*, qui intègre la problématique climat dans le processus national de développement de l'Indonésie et inclut une matrice d'actions (*Policy Matrix*), qui constitue la base du *Climate Change Program Loan*.



© AFD – Thierry Liabastre

Bien qu'elle ne figure pas dans l'annexe 1 du Protocole de Kyoto et de ce fait n'est soumise à aucune obligation en termes de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, l'Indonésie s'est résolument engagée dans la voie d'un développement sobre en carbone, conformément au concept fondateur de la CCNUCC de « responsabilité partagée mais différenciée » dans la lutte contre les changements climatiques.

Un Conseil national du changement climatique (*National Council on Climate Change - NCCC*), composé de 17 ministres et présidé par le Chef de l'État, a été créé en juillet 2008 pour coordonner l'action du gouvernement en termes de politique de lutte contre le changement climatique et pour définir la position de l'Indonésie dans les négociations internationales. Le NCCC a fait établir la *greenhouse gas abatement cost curve* de l'Indonésie pour asseoir la politique des autorités grâce à la collecte de données et à l'analyse de scénarios alternatifs.

Le Président indonésien a annoncé au Sommet du G20 de Pittsburgh, le 25 septembre 2009, la volonté de l'Indonésie de réduire d'ici à 2020 ses émissions de gaz à effet de serre de 26 % à 41 % (selon l'ampleur du soutien des pays développés) par rapport à un schéma au « fil de l'eau ».



© AFD – Martha Steir-Soehras

L'APPUI DE L'AFD À LA POLITIQUE CLIMAT DE L'INDONÉSIE :

1 – Le « Climate Change Program Loan »

Le *Climate Change Program Loan* (CCPL) est un programme triennal (2007-2009), conçu par le gouvernement indonésien en concertation avec les aides japonaise et française, dont l'objectif est de développer des politiques publiques en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Les actions et indicateurs, qui sont revus annuellement par le gouvernement indonésien et les bailleurs, sont consignés dans une *Policy Matrix* et regroupés en trois catégories :

- réduction des gaz à effet de serre (forêt, énergie et industrie) ;
- adaptation au changement climatique (eau et agriculture) ;
- activités transversales (mécanisme de développement propre, etc.).

La *Policy Matrix* contient les réformes et politiques publiques menées par le gouvernement pour lutter contre le changement climatique : publication de lois et décrets, lancement de projets pilote, élaboration de schémas directeurs, etc.

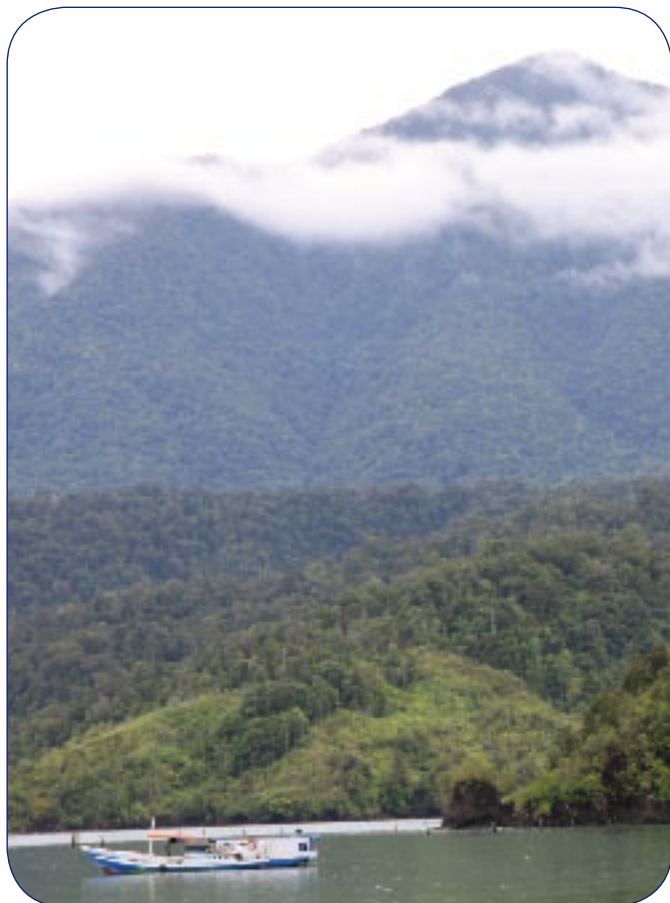
Dans ce cadre et pour soutenir la politique du gouvernement en matière de lutte contre le changement climatique, l'AFD a accordé deux prêts de respectivement 200 millions de dollars en 2008 et 300 millions de dollars en 2009, correspondant aux deux premières tranches de ce programme, cofinancé avec la *Japan International Cooperation Agency* (JICA). Ces prêts, concessionnels et à long terme, ont été intégralement versés au budget de l'État.

2 – Assistance technique et expertise ciblée

Pour faciliter la mise en œuvre d'actions spécifiques liées au changement climatique, l'AFD finance des expertises ciblées en faveur du :

- **ministère de l'industrie** : appui à la mise en place d'un schéma de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie du ciment ;
- **ministère de la forêt** : étude de faisabilité d'un *small-scale green carbon market* pour que les plantations forestières de petite échelle aient accès au marché carbone volontaire ; développement d'un outil d'aide à la décision pour la planification de l'utilisation des sols ;
- **Conseil national du changement climatique** : seconde phase de l'étude *Indonesian greenhouse gas abatement cost curve*.

Dans le cadre du CCPL, l'AFD finance également un expert forêt (par contrat avec le CIRAD), membre de l'équipe de supervision qui est chargée de suivre le progrès de la mise en œuvre de la *Policy Matrix* et de préparer les réunions du Comité de pilotage du CCPL.



© AFD – Dimitri Kanounnikoff



Centrale géothermique © PGE

3 – Financement d'acteurs publics et privés

En complément du soutien à l'État, l'AFD peut accorder des financements à des sociétés publiques ou privées, directement ou par le canal de banques locales.

En raison de son mandat, les sociétés du secteur de l'énergie (électricité, gaz, géothermie, etc.) sont les principaux partenaires potentiels de l'AFD. L'Indonésie, bien qu'elle abrite le plus grand potentiel géothermique de la planète, a majoritairement recours aux ressources fossiles pour ses besoins énergétiques : charbon et pétrole. L'objectif de l'AFD est de soutenir les investisseurs pour favoriser la production et l'utilisation d'énergies sobres en carbone.

Concernant le secteur électrique, l'AFD a accordé fin septembre 2009 un prêt de 50 millions de dollars à l'État (en cofinancement avec la Banque Asiatique de Développement), qui sera rétrocédé à *Perusahaan Listrik Negara* (PLN), opérateur public de l'électricité, pour la réhabilitation du réseau de distribution électrique de Java et Bali. L'objectif du projet est d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau en réduisant les pertes en ligne et, partant, les émissions de CO₂.

L'AFD a également accordé une ligne de crédit de 100 millions de dollars à la principale banque publique locale pour refinancer des projets « Biens Publics Mondiaux », et notamment des projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de promotion de ressources énergétiques moins émettrices de CO₂. L'AFD prévoit de cofinancer avec la banque un programme de formation du personnel aux sujets liés à la gestion durable de l'énergie et au changement climatique.

PROPARCO EN INDONÉSIE

PROPARCO, en tant que filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, a pour mission d'apporter des financements, en prêt ou en prise de participations, à des entités privées ayant un impact positif en termes de développement et d'environnement.

En Indonésie, l'action de PROPARCO se concentre sur la gestion des « Biens publics mondiaux », la microfinance, l'agro-industrie, l'éducation et la santé.



© Christel Le Goff

POST-TSUNAMI : PROJET DE DRAINAGE URBAIN À BANDA ACEH

Sous un mandat spécifique lié à la reconstruction post-tsunami, l'AFD a accordé à l'État un prêt très concessionnel de 36,8 millions d'euros pour financer la réhabilitation du système de drainage urbain à Banda Aceh.

Le projet prévoit principalement la réhabilitation lourde (reprise et construction de canaux sur un linéaire de 150 km, construction de stations de pompage, réalisation de bassins de rétention) de l'infrastructure de drainage primaire et secondaire de cinq zones hydraulique de l'agglomération, couvrant 80% de son territoire. En permettant de « boucler » le schéma directeur de drainage de l'ensemble de Banda Aceh, le concours de l'AFD contribuera à la fois à reconstruire les infrastructures détruites en première ligne par le tsunami et à équiper les zones arrière où doit se développer la ville dans de meilleures conditions de sécurité. La réalisation du projet profitera directement aux 23 000 personnes affectées par des inondations récurrentes.



© AFD – Morgane Leterrier



© AFD – Martha Stein-Sochas

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12 – France
Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

AGENCE DE JAKARTA

World Trade Center, 12th floor
Jl. Jenderal Sudirman Kav. 31 – Jakarta 12920 – INDONESIA
Tél. : +62 21 2550 2300 – Fax : +62 21 2550 2323
afdjakarta@afd.fr – www.afd-indonesie.org

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2008, l'Agence a consacré près de 4,5 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements concernent notamment la scolarisation de 7 millions d'enfants, l'approvisionnement en eau potable de 4,4 millions de personnes et le soutien de 370000 emplois dans le secteur productif. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an.



PROPARCO 

www.proparco.fr

PROPARCO est une Institution Financière de Développement, conjointement détenue par l'Agence Française de Développement (AFD) et par des actionnaires privés du Nord et du Sud. La société a pour mission de catalyser les investissements privés dans les pays émergents et en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD). Née il y a trente ans de la conviction que le secteur privé est un acteur clé du développement, PROPARCO a triplé son capital en 2008. PROPARCO finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables. La Société investit dans un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres. L'Afrique concentre 55 % de son activité. PROPARCO propose une palette complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement. En 2008, PROPARCO a octroyé 800 M€ à travers plus de soixante projets dans plus de trente pays.



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier PEFC™ (gestion durable des forêts).

afd
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT